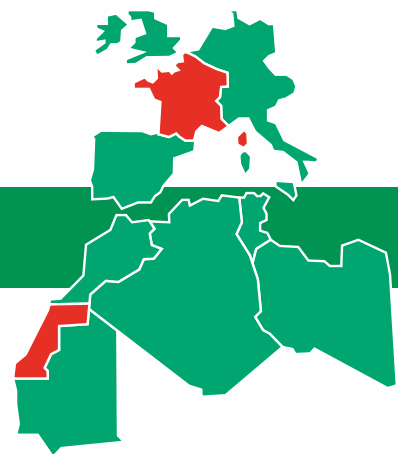


Sahara Info

spécial conférence

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Numéro 173 - Octobre 2017 - 3,50 €



EUCOCO42 PARIS - VITRY/SEINE

CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE COORDINATION DU SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
CONFERENCIA EUROPEA DE COORDINACION DEL APOYO AL PUEBLO SAHARAUI
EUROPEAN COORDINATING CONFERENCE OF SUPPORT TO THE SAHRAWI PEOPLE

20 - 21 & 22 OCTOBRE 2017

AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI, DROIT INALIÉNABLE

**DÉCEMBRE 2016 : ARRÊT DE
LA COUR DE JUSTICE DE L'UE :**
LE SAHARA OCCIDENTAL
N'APPARTIENT PAS AU MAROC

**HALTE AU PILLAGE DES
RESSOURCES NATURELLES**

**ENGAGEMENT RENOUVELÉ
DE L'UNION AFRICAINE
AUX CÔTÉS DE LA RASD**

AUTOUR DES INSTITUTIONS DE
LA RASD, **UNE CITOYENNETÉ
SAHRAOUIE VIVANTE**

**2015 : LE FRONT POLISARIO
ADHÈRE AUX CONVENTIONS
DE GENÈVE**

**LE MAROC DOIT RÉPONDRE DE
SON OCCUPATION DU SAHARA**

**DÉCEMBRE 2016 : LE COMITÉ
CONTRE LA TORTURE DE
L'ONU CONDAMNE LE MAROC**

**LES PRISONNIERS SAHRAOUI
DE GDEIM IZIK SONT DES
PRISONNIERS POLITIQUES
ACCUSÉS SANS PREUVE :
ILS DOIVENT ÊTRE LIBÉRÉS**



ÉDITO

Le droit international peut-il être indéfiniment ignoré ? Assurément non. A ce titre, l'arrêt de la Cour de Justice européenne de décembre 2016 marque un tournant dans l'Histoire de la lutte du peuple Sahraoui. Si le Maroc et la Commission européenne tentent, de concert, de contourner ce qui est pourtant l'application stricte du Droit international, leurs manœuvres apparaissent aujourd'hui comme indignes pour tout observateur qui tient, un tant soit peu, à la séparation des pouvoirs.

En parallèle, au sein de l'Union Africaine, le Maroc poursuit ses tentatives visant à faire disparaître tout ce qui pourrait s'apparenter, de près ou de loin, à la reconnaissance d'un Etat sahraoui. Et pour ce faire, le Maroc fonde sa stratégie diplomatique sur la distribution de pots de vin et l'achat de fonctionnaires. Cependant, la nécessaire autodétermination du Peuple Sahraoui n'est pas une marchandise. En effet, il s'agit d'une revendication à l'échelle d'un Peuple qui a été intégrée par tous, dans les cellules familiales et personnelles. C'est là une dimension fondamentale de cette lutte d'indépendance qui en explique la capacité à durer, dimension ignorée par le Maroc dans ses manœuvres visant à acheter l'injustice.

Le pillage des ressources naturelles sahraouies au profit de la puissance occupante et d'une poignée de grandes entreprises ne doit pas se poursuivre indéfiniment. Toute marchandise sahraouie, quelle qu'elle soit, arrive à un moment ou l'autre, au sein d'une entité contrôlable (ports, centres de distribution, stocks d'une autre entreprise...). Dans ce cadre, l'utilisation des produits illégalement importés du Sahara Occidental peuvent et doivent faire l'objet de mécanismes de contrôle stricts. Et il ne s'agit même pas là d'une revendication militante. Il s'agit simplement de faire respecter le droit international et européen.

L'élection de Donald Trump aux Etats-Unis donne à l'Union européenne une opportunité historique : celle de s'affirmer en tant qu'une entité politique à part entière sur la scène internationale. Cela suppose, néanmoins, une prise de responsa-

bilité dans le chef de ses relations internationales et commerciales, en commençant par le respect d'un arrêt publié par sa plus haute juridiction. L'Union européenne ne peut se satisfaire de construire son engagement international au seul prisme économique plaçant tout interlocuteur comme représentant d'un marché à conquérir ou à sauvegarder.

L'observation géopolitique nous permet ainsi d'affirmer que l'apparent immobilisme de la situation sahraouie relève du mirage. Un à un, les acquis en faveur de l'autodétermination sahraouie s'accroissent grâce à un allié de taille : le droit. Quand il est au service de l'occupant, ce droit devient une parodie de lui-même et devient un nouvel argument en faveur de la résistance sahraouie. En témoigne le procès de Gdeim Izik où les aveux obtenus sous la torture viennent d'être acceptés par le tribunal.

Le long processus qui mène à l'autodétermination passe par un soutien sans cesse renouvelé aux victimes de l'occupation. C'est pourquoi, l'occupant cherche, à tout prix, à museler les voix qui portent ces revendications. Précisément parce qu'elles sont légitimes. Pour ce faire, il dispose de deux armes : d'une part, de puissants organes de propagande et d'autre part, des forces armées et policières chargées de réprimer ceux qui remettent en cause l'histoire véhiculée par ces organes de propagande. Aussi, le droit, allié principal du Peuple Sahraoui, n'est effectif que lorsqu'il est entendu par ceux qui ont le pouvoir de le faire respecter.

C'est pourquoi, la solidarité renforcée avec le Peuple Sahraoui et son représentant légitime, le Front Polisario, doit apparaître comme une évidence pour tous les défenseurs des Droits humains. Il s'agit de notre contribution la plus sincère envers une cause pour laquelle plaident l'ensemble des conventions internationales et l'avenir d'un Maghreb de coexistence et de sécurité pour tous les peuples qui le composent.

Pierre Galand,
Président de la Task Force
de l'EUCOCO

Chers amis,

Quelques mots de notre comité de rédaction, puisque Pierre Galand a bien voulu se prêter à l'exercice de l'édition ! Ce numéro 173 qui sera adressé à nos abonnés juste avant la tenue de la conférence européenne a donc une allure un peu différente, numéro spécial conférence. Nous voulions écrire un journal à plusieurs voix et plusieurs langues, c'est encore modeste. Mais vous y trouverez témoignage des principaux sujets qui nous mobilisent et surtout mobilisent les Sahraouis, qui se trouveront au centre des discussions de la 42^e EUCOCO.

Une mauvaise nouvelle avant ce rendez-vous d'octobre, le décès de Baba Sayed, que nombre d'entre vous ont connu dans les années 90 tant il a été un Représentant du Front Polisario actif. Il a résisté plusieurs années à une cruelle maladie et s'est éteint ce 26 septembre. Nous penserons à lui ces deux jours de conférence ainsi qu'à l'Assemblée nationale où il s'est tant déployé.

Régine Villemont

Journée d'étude internationale dédiée à « La protection des droits de l'homme au Sahara Occidental : instruments, acteurs, collaborations » le vendredi 20 octobre 2017 de 8h30 à 18h, à la Sorbonne, Amphithéâtre Durkheim **Inscriptions gratuites mais indispensables** : contact.ouiso@gmail.com
Cette journée est organisée par l'Observatoire universitaire international du Sahara Occidental (OUISO) et l'Association américaine de juristes (AAJ), en partenariat avec l'Association des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), le Centro de estudios sobre el Sahara Occidental (CESO).

SOMMAIRE

- 02** : Edito
- 03-04** : Interview du Président de la RASD, *Brahim Ghali*
- 05** : Le CNASPS, Présentation de l'association, *Saïd Ayachi*
- 06** : Le Mouvement nigérian de libération, interview du Sénateur Pascal Savoldelli
- 07** : 4^e Commission des Nations Unies Naâma s'adresse à Claude, de sa prison
- 08** : Etats au front pour l'autodétermination, *Gianfranco Fattorini*
- 09** : Le droit, seulement le droit, *Joseph Braham*
- 10** : Questions à Christiane Perregaux
- 11** : Lettre ouverte au CICR et carte des prisons au Maroc, *Gianfranco Fattorini*
- 12** : Solidarités avec les enfants sahraouis
- 13** : Le village copain du monde, *Régine Villemont*
- 14** : La santé dans les camps de réfugiés, *Françoise Bulteau*
- 15** : De Vitry à Madrid, une même conviction
- 16** : Des soutiens en musique

Le Président de la République sahraouie, Monsieur Brahim Ghali, répond à nos questions

Depuis votre accession à la présidence de la RASD en juillet 2016, quels sont les points dans l'actualité qui semblent mériter tout votre engagement ?

Avant de répondre à cette question je voudrais préciser que notre engagement premier et indéfectible reste ce serment sacré que nous avons fait à notre peuple, depuis la création du Front POLISARIO en 1973. Le serment de mener jusqu'au bout son combat légal et légitime pour la réalisation de son objectif ultime, à savoir la libération du joug colonial qui lui est injustement imposé.

Durant notre marche vers la liberté, et dans une volonté sincère de choisir le parti de la paix et de la stabilité, nous avons accepté de passer de la résistance armée au Plan de Règlement des Nations Unies et de l'Union Africaine qui a pour objectif de permettre la décolonisation pacifique du Sahara occidental à travers la libre expression du peuple sahraoui.

Quant aux points remarquables qui ont caractérisé l'évolution récente du conflit, et auxquels nous accordons de l'importance, c'est d'abord l'impasse dans laquelle se trouve l'occupant marocain, impasse due à son intransigeance et à son impuissance à convaincre la Communauté internationale, particulièrement les Nations Unies, de la légitimité de sa thèse annexionniste. A ce sujet, il est particulièrement important de souligner le fait que le Secrétaire général de l'ONU a qualifié de façon claire et précise notre pays de « pays sous occupation », lors de sa visite des territoires libérés de la RASD en mars 2016.



Le président à une célébration dans les campements

Cette visite et ce qui s'en est suivi, ont poussé le Maroc à prendre une décision unilatérale en « chassant » la composante civile de la MINURSO. Cette décision a provoqué le blocage du processus de paix et a démontré, une fois de plus, le mépris du Maroc vis-à-vis des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Pour notre part, nous ne cessons pas d'agir pour faire en sorte que le Maroc respecte ses engagements non seulement vis-à-vis de nous mais aussi vis-à-vis de la Communauté internationale, particulièrement les Nations Unies et l'Union Africaine.

L'autre point important est le fait que le Front POLISARIO ait pu signifier clairement à la Communauté internationale qu'il demeure sérieusement engagé dans la recherche d'une solution permettant au peuple sahraoui d'appliquer son droit inaliénable à l'autodétermination y compris par le retour aux armes, s'il ne restait que ce dernier moyen, pour imposer sa volonté légitime. D'ailleurs, les séances du Conseil de sécurité d'avril 2016 ont pris en compte cette volonté ferme, sérieuse et responsable du Front POLISARIO.

L'autre événement est celui de Guerarat. Cette affaire a conduit à une situation grave, dans laquelle le Maroc a voulu mettre les Nations Unies, le Conseil de sécurité et de fait du processus de paix dans une impasse insurmontable, sans pour autant en payer les frais. Cette affaire a démontré aussi à quel point la situation dans la région reste fragile et que le retour aux hostilités demeure possible. Elle a surtout démontré l'impérieuse nécessité de parvenir à une paix véritable et de parachever le processus de décoloni-

isation de notre pays. Nous maintenons notre position pour empêcher le Maroc de dénaturer le processus de paix ou d'en dévier le cours.

Dans ce contexte, nous considérons que la résolution 2351 du Conseil de sécurité du 28 avril 2017, est un pas important vers la relance du processus des négociations directes entre les deux parties en vue de l'organisation du référendum d'autodétermination, objet du plan de règlement.

Tout récemment, l'ex-Président allemand, Monsieur Kohler, a été désigné comme envoyé personnel du Secrétaire Général des Nations Unies, nous espérons que cette désignation permettra de dépasser l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de paix en amenant le Maroc à une meilleure coopération et en mettant en application les points sur lesquels les parties se sont mises d'accord.

Nous soulignons également, l'adhésion du Maroc à l'Union Africaine en janvier 2017. Cette adhésion a une double importance. Premièrement, le Maroc siège désormais en même temps que la RASD à l'Union africaine et doit, de ce fait, respecter les règles de l'Union, règles qui sont en faveur de la RASD. Deuxièmement, les manœuvres dilatoires du Maroc au sein de l'Union ont démontré l'ampleur de la solidarité des pays africains à l'égard de notre cause, qui ne sont pas prêts à sacrifier l'édifice africain sur l'autel d'intérêts portant gravement préjudice aux pays de l'Union. La RASD agira de toute ses forces pour empêcher les manœuvres destructrices du Maroc et agira, à



Le président aux côtés de Raoul Castro, voyage officiel à Cuba.

La conférence EUCOCO se tient à nouveau en France, avec un prologue à l'Assemblée autour du député Jean Paul LECOQ, quel message souhaitez-vous envoyer aux députés et aux participants à l'EUCOCO ?

Nous rendons un grand hommage à cette magnifique et traditionnelle solidarité des peuples et institutions européennes qui s'exprime, notamment à travers l'EUCOCO. Une solidarité sans faille fondée sur la justice du combat de notre peuple et sur le refus du colonialisme et de l'injustice.

Cette solidarité est notre fierté et nous devons dire qu'elle a permis de grands acquis en faveur de notre cause. J'exprime ici, au nom de notre peuple, notre profonde gratitude à nos amis européens qui nous accompagnent et puis de si longues années et je le assure que bientôt nous fêterons la victoire de notre long combat à El Aaiun, enfin libérée !

Monsieur Le Président, les associations de solidarité ont à cœur depuis 1976 de soutenir votre lutte pour l'indépendance, à travers un plaidoyer politique et de multiples initiatives solidaires comme l'accueil de vos enfants chaque été. Et pourtant rien ne bouge en France...quelles perspectives proposez-vous ?

Comme je viens de le dire nous apprécions hautement cette solidarité et nous rendons un hommage appuyé aux femmes et aux hommes qui la rendent palpable, concrète. Cette solidarité est un véritable plaidoyer en faveur de la justice et du droit. Le peuple sahraoui fait l'objet, depuis l'invasion de son territoire en 1976, d'un véritable déni de droit. Ce déni fragilise le droit international et met l'ONU devant un véritable défi devant lequel elle n'a d'autre choix que de le relever. La théorie de l'espace vital, le colonialisme, les annexions illégales, les invasions et autres agressions étrangères sont des phénomènes qui ont rendu notre monde chaotique que l'ordre de l'après seconde guerre mon-

diale espérait enterrer à tout jamais. La RASD et le peuple sahraoui s'inscrivent dans ce mouvement de légalité et de légitimité et militent avec énergie pour un monde pacifique fondé sur le droit et la justice.

En ce qui concerne la France, nous regrettons profondément son attitude vis-à-vis du conflit du Sahara occidental. Voici un grand pays, membre permanent du Conseil de sécurité et donc garant de la paix et du droit international qui n'hésite pas à cautionner le colonialisme, l'invasion étrangère, la violation du droit international.

De ce fait la fragilisation des Nations Unies et du droit international. Cette agression permanente du Maroc à l'égard du Sahara occidental, son outrage inadmissible à l'égard des Nations Unies et de la Communauté internationale, sont rendus possibles par ce qu'il bénéficie de la protection des gouvernements français successifs, pas seulement au sein de l'Europe mais aussi au sein du Conseil de Sécurité et dans divers forums internationaux. Par cette attitude, la France ne rend pas service à la paix dans la région et n'est pas en position de favoriser la résolution pacifique du conflit du fait de sa position partielle et de soutien au Maroc.

Nous saisissons cette occasion pour demander à la France, qui vient d'élire un nouveau Président, en la personne de Monsieur Emmanuel Macron, de revoir sa position vis-à-vis du conflit. Nous lui demandons d'être neutre et de renforcer le droit international dans cette partie du monde. Nous sommes convaincus que cette neutralité pourra aider au dénouement pacifique et définitif de ce conflit qui a trop duré. En ce qui nous concerne, nous lui apporterons tout le soutien afin d'instaurer une véritable paix dans notre région qui en a tant besoin.

Bir Lalhoul le 5 octobre 2017, Brahim Ghali, Président de la RASD



Afrique, août 2017 : arrivée au Rwanda pour l'intronisation du président Kagame

Au sein des Territoires occupés, l'Intifada civile et pacifique demeure active à travers les manifestations quasi quotidiennes et toujours sauvagement réprimées. Elles consolident chaque jour la résistance de notre peuple et met les principes et le combat du Front POLISARIO au cœur de chaque Sahraoui.

L'Intifada de l'indépendance prouve chaque jour la brutalité de l'occupant mais elle unit aussi les prisonniers politiques, les hommes et les femmes indignés et l'ensemble des citoyens épris de justice et de liberté, au sein de notre pays et dans la diaspora. L'Intifada, par ces actions pacifiques et permanentes fissure, chaque jour, l'édifice colonial marocain et brise le blocus imposé au Sahara occidental.

En Algérie, le CNASPS, Comité National Algérien de Solidarité avec le Peuple Sahraoui, un partenaire indispensable

Dans tous ses discours et comme un axe central de propagande et de désinformation, le Maroc répète, inlassablement que l'affaire du Sahara Occidental est un problème créé et entretenu par les Autorités Algériennes, qui veulent créer un état inimical à la frontière sud du Maroc. Qui plus est, alliées de l'Union Soviétique, elles voulaient installer un état marxiste dans la région. Après la chute du Mur de Berlin, et la disparition de l'Union Soviétique, ce discours a perdu son sens. Mais le Maroc continue à prétendre que le Front Polisario est une création algérienne.

La fermeture de la frontière entre l'Algérie et le Maroc, après les attentats de Marrakech en 1994, était présentée par le Maroc comme une conséquence du conflit du Sahara Occidental, et comme une preuve que ce conflit concernait bien le Maroc et l'Algérie. L'opinion arabe et occidentale était de ce fait désinformée et manipulée par les déclarations mensongères du Maroc, appuyées par des médias complaisants voire complices, agissant sous la pression de leurs gouvernements respectifs, alliés du Maroc dans cette affaire.

La société civile algérienne a jugé indispensable de faire échec à cette propagande, qui, par ailleurs, n'avait aucun fondement réel, puisque la question du Sahara Occidental était sur la table des Nations Unies, et connaissait un traitement adéquat, selon le Droit International. L'Algérie n'étant qu'un pays parmi plus d'une centaine qui recommandait l'autodétermination pour le territoire du Sahara Occidental, répertorié comme territoire non autonome par les mêmes Nations Unies, obligées, par conséquent, d'honorer leur doctrine de décolonisation (résolution 1514 (xv)).

C'est pourquoi il a été décidé d'installer en 1999 un comité populaire, le **Comité National Algérien de Solidarité avec le Peuple Sahraoui (CNASPS)**, qui rassemble tous les segments de la société civile et les sensibilités venant de différents horizons politiques, syndicats, organisations estudiantines, associations professionnelles, rassemblements féminins, mouvement associatif dont le seul credo, comme une expression populaire claire et permanente, est adossé à deux points fondamentaux :

Le soutien inconditionnel au Front Polisario, dans la pure tradition algérienne de solidarité avec tout mouvement de libération des peuples et le respect strict de la légalité internationale (résolution 1514 de l'AG des NU).

En plus de son programme d'activités nationales (accueil des enfants sahraouis en vacances d'été, Université d'Eté pour les Cadres Sahraouis, Conférences dans les Universités Algériennes, accompagnement des délégations étrangères, campagnes d'informations et de mobilisations, etc.) le CNASPS a porté de façon claire et vigoureuse la voix du peuple algérien au sein du mouvement international de solidarité avec le peuple sahraoui.

Ainsi s'est faite en 2002 la connexion avec la coordination européenne des comités de soutien au peuple sahraoui (EUCOCO), coordination dont le CNASPS est aujourd'hui membre à part entière. La collaboration et la complémentarité avec les comités européens est constante.

L'intérêt d'une extension africaine s'est imposé au CNASPS avec la mise en place depuis 4 ans, d'un axe Alger-Abuja-Pretoria. Le Monde Arabe n'a pas été oublié : on connaît la réticence des opinions arabes sur ce dossier, le réduisant à une confrontation algéro-marocaine qui accredit les thèses de Rabat. Et cela, suite à l'alignement des monarchies du Golfe et du Moyen Orient sur les positions marocaines. La tâche est difficile ! il faut déminer ce terrain, expliquer, argumenter. Mais les résultats sont intéressants : installation d'un comité de soutien en Tunisie, mobilisation d'un espace intellectuel et médiatique égyptien très prometteur, qui irrite les autorités marocaines, qui ont protesté officiellement. Le Liban où nous avons organisé 3 conférences nous apparaît comme un pays attentif.

Enfin, dernière initiative du CNASPS, l'installation d'un comité de solidarité avec le Peuple Sahraoui au sein de la communauté algéro-américaine à New-York, avec pour objectif de s'étendre à tous les USA. Actuellement, nous avons en projet une **conférence à New-York destinée à devenir une tribune d'information en direction des ONG, médias, universitaires et politiques américains.**

Saïd Ayachi, Président du CNASPS

The Nigerian Movement for the Liberation of Western Sahara (NMLWS) In total support to the decolonization of Western Sahara



The Nigerian Movement for the Liberation of Western Sahara (NMLWS) is a Movement of twenty-four organizations- the Labour

Centers, Civil Society organizations, Professional and Academic organizations, Students organizations, Women organizations and Human rights organizations etc.

The NMLWS is committed to the historically just struggle of the Saharawi people, under the leadership of the Frente POLISARIO, for national independence, putting an end to the Moroccan historical aberration of holding on to a colony in the 21st century.

NMLWS recognizes the right of the people of Western Sahara to national independence. Recognition and enforcement of that right by the United Nations in view of :

- The International Court of Justice pronouncement of 1975, that :

« *The materials and information presented to it do not establish any tie of territorial sovereignty between the territory of Western Sahara and the Kingdom of Morocco or the Mauritanian entity. [Thus] the court has not found legal ties of such a nature as might affect the application of resolution 1514 (XV) in the decolonization of Western Sahara and in particular of the principle of self determination through the free and genuine expression of the will of the people of the Territory.* »

- The OAU/AU African Charter on Human and Peoples Rights which provides that :

« *All peoples shall be equal; they shall enjoy the same respect and shall have the same rights. Nothing shall justify the domination of a people by another.* » (Chapter 19) and that « *All peoples shall have the right to existence. They shall have the unquestionable and inalienable right to self determination. They shall freely determine their political status and shall pursue their economic and social development according to the policy they have freely chosen.* » (Chapter 20)

- The UN position on Morocco and the status of Western Sahara :

« *Despite the fact that it occupies a large part of the Territory of Western Sahara, Morocco has never acquired the status of an Administering Power of the territory in terms of Article 73 of the UN Charter. The UN list of non-self-governing territories confirms that after the withdrawal and abandonment of responsibilities by Spain on 26th February 1976,* »

Western Sahara has not had any Administering Power. Morocco has also never complied or purported to comply with requirements of Article 73 of the UN Charter, in particular the transmission of statistical and other information. » [28]

African Union Legal Opinion- On the Legality in the context of International Law, including the relevant United Nations resolutions and OAU/AU decisions, of actions allegedly taken by the Moroccan Authorities or any other State, Group of States, Foreign Companies or any other Entity in the exploration and/ or exploitation of renewable and non renewable natural resources or any other economic activity in Western Sahara.

« Morocco has no legal right under the UN Charter and International Law to occupy or govern the territory of Western Sahara. It should be recalled that the UN Security Council called upon Morocco to withdraw from the Territory of Western Sahara after it had occupied the territory soon after the ICJ's Advisory Opinion. In this regard, Morocco has no right to explore and exploit any natural resources, renewable or non-renewable located in the occupied territories of Western Sahara or to enter into agreements with third parties concerning those resources. » [57]

THE NMLWS POSITION

The continuous exploitation of Western Sahara resources particularly its fishes and phosphate, must be stopped by the International Community. In this connection, we commend the European Court, Panama and South Africa for questioning this theft of a people's resources by their neighbors. We have urged the Nigerian government to support the just international movement to ban Morocco from illegal mining of Western Sahara phosphate. Specifically, NMLWS has been campaigning that the Dangote Group (in Nigeria) be forced to withdraw from the illegal trade in phosphate stolen from Western Sahara.

- We have called on the United Nations, which has a duty to protect the fundamental human rights of the Saharawi, who are being repressed and denied their right to movement and dignity, being deported from their homes.

- We call on the UN and the international community to intervene and release all Saharawi Political prisoners immediately and unconditionally.

- Moroccan continued occupation of a sister African Country, the Saharawi Arab Democratic Republic for over four decades should be terminated.

- The NMLWS has made a case to the Economic Community of West African States (ECOWAS) that the application of Morocco for admission to ECOWAS should be rejected.

- The only just solution to the question of Western Sahara is national independence.

The Nigerian Movement for the Liberation of Western Sahara (NMLWS) will continue to mobilize support in Nigeria and other Countries in Africa for the just struggle of the people of Western Sahara to Moroccan colonialism, a historical aberration in Africa.

Dr. Dipo Fashina,
Coordinator For and on behalf of NMLWS

Interview de Pascal Savoldelli, vice-président du conseil départemental et sénateur

L'association des Amis de la RASD, avec son comité local 94, entourés d'un collectif de préparation, sont vraiment heureux et honorés de tenir leur 42^e conférence EUCOCO, dans votre département !

Cet engagement correspond au Conseil départemental du Val-de-Marne, et correspond à ses politiques de soutiens aux associations et son engagement dans la solidarité internationale. La situation, au regard du droit, est assez claire : l'ONU prend régulièrement position en faveur d'une solution permettant l'auto-détermination du peuple sahraoui sous l'auspice de la Communauté internationale, pour dénouer un statu-quo qui perdure depuis de trop nombreuses années.

La situation est bloquée depuis 1991, avec l'accord de cessez-le-feu et la présence sur place d'une mission des Nations Unies. Dans les faits, le territoire est coupé en deux par un mur militarisé. Des dizaines de milliers de réfugiés sont bloqués à l'étranger, notamment en Algérie. Nous sommes à une époque où la planète n'a jamais compté autant de murs de ce type, où le nombre de personnes contraintes à l'exil, augmente de façon exponentielle.

Il s'agit évidemment, pour le Conseil départemental, d'une situation qui appelle à la mobilisation.

Dans le domaine de la solidarité internationale, nous promovons, à la mesure de nos moyens bien sûr, une vision des relations internationales et de résolution des conflits à l'aune du paradigme de la culture de paix. Cela passe donc, dans le cas du Sahara occidental, par la mise en application des résolutions et recommandations des organes onusiens, et du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Notre objectif est donc de favoriser toutes les initiatives permettant une désescalade dans le conflit, pour installer les conditions d'un dialogue d'égal à égal aboutissant à une négociation sous l'égide de la Communauté internationale.

A cet égard, la situation est extrêmement difficile mais est loin d'être figée. Sur le terrain, les derniers mois ont été plutôt encourageants du point de vue de la désescalade militaire. L'ONU s'en

félicite, et a prolongé la présence de sa mission sur place. **La tenue de la 42^e conférence EUCOCO, dans quelques semaines, doit donc être un point d'appui pour permettre de trouver une issue démocratique et politique, en remettant les parties autour de la table des négociations en vue d'organiser un référendum.**

Le conflit du Sahara occidental est souvent oublié et négligé en France, à votre place au Département, au Sénat, quelles sont les initiatives qui vous semblent aujourd'hui importantes pour contribuer à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui ?

Je crois que sur ce sujet, il faut réussir à mobiliser de deux façons différentes, mais complémentaires.

Il y a tout d'abord la voie institutionnelle et diplomatique, en cherchant une reconnaissance internationale de la revendication du peuple Sahraoui - à l'ONU par exemple. Ce serait un euphémisme de dire que les pays européens et l'UE sont aujourd'hui frileux sur cette question. Il faut donc obtenir un positionnement de la France, mais aussi des autres pays européens entretenant des relations notamment économiques avec le Maroc, pour encourager les deux parties à rejoindre la table des négociations. **L'action parlementaire en France et en Europe est donc une première piste.**

Toutefois, pour obtenir la mise à l'agenda politique, nous savons d'expérience que **la mobilisation des citoyens est un atout**, si ce n'est une condition sine qua non à propos d'un sujet comme celui-ci. Du point de vue du Conseil départemental, cela nécessite de créer des ponts entre le « ici » et le « là-bas », pour tisser des liens, créer du dialogue, et finalement les conditions pour rétablir l'espoir d'une résolution favorable aux peuples. C'est pour cela que l'organisation de la conférence EUCOCO en Val-de-Marne est un atout, tout comme l'action du comité local ARASD, ou encore l'engagement de communes comme celle qui m'est chère, Ivry-sur-Seine. Ces initiatives s'agrègent à d'autres et participent au combat pour le droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui.

Présence française à la 4^{ème} Commission des Nations Unies : 3-6 octobre 2017

Chaque année des pétitionnaires européens, africains se retrouvent devant la 4^e commission de décolonisation pour défendre le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. C'est en effet une tribune dans l'enceinte des Nations Unies qui permet à l'Assemblée générale de renouveler son engagement en faveur de la décolonisation du Sahara occidental, suivant les recommandations de la Quatrième Commission dont c'est la vocation.

Cette année, trois personnalités vont y pétitionner, le député et Conseiller municipal de la ville de Gonfreville l'Orcher Jean-Paul Lecoq et les deux avocates présentes au procès des prisonniers du groupe de Gdeim Izik, Ingrid Metton et Olfa Ouled. Toutes deux ont plaidé au procès et en ont été expulsées. Leur « expérience » de la justice marocaine va nous l'espérons intéresser les Ambassadeurs présents.

Jean-Paul Lecoq est en train d'intervenir, nous vous proposons des extraits de sa pétition.

« L'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution garante de la communauté internationale et de la paix doit se faire respecter pour que les

peuples soient à leur tour respectés. Force est de constater que cette puissante institution est trop souvent méprisée face à un concert des nations de plus en plus dissonant. C'est pour cette raison que je me tiens devant vous. Dernier territoire colonisé d'Afrique, le Sahara Occidental est victime de la difficulté de l'ONU à imposer des résolutions pourtant justes.

En rendant les armes en 1991, et en acceptant le cessez-le-feu proposé par l'ONU, les Sahraouis ont placé leur confiance dans la force de la diplomatie, et a fortiori dans l'ONU.

Mais d'échecs en blocages, le risque grandit désormais de voir une 3^e génération de Sahraouis sacrifiée sur l'autel de la Realpolitik et qui, jetant l'éponge de la diplomatie, pourrait être amenée à envisager des voies moins pacifiques : les négociations infinies des protecteurs de la paix génèrent parfois de la frustration et peuvent engendrer de la violence.

Le plus cynique est que les hésitations et les blocages au sein de l'ONU favorisent largement le Maroc. Violant à la fois les traités internationaux et la souveraineté du Sahara Occidental, le régime chérifien use et abuse de ses sous-sols et de ses ressources halieutiques. Comment ne pas se sentir au ban de la communauté internationale lorsque l'on assiste, impuissant, à cela ? ./..

La situation d'injustice chronique, la proximité avec l'instabilité sahélienne, les conditions de vie déplorables dans les camps de réfugiés où les accès aux ressources vitales sont restreints, ou encore le désœuvrement d'une grande partie de la jeunesse... Toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour que la situation bascule dangereusement.

L'ONU ne peut pas s'abstenir de réagir :

nous savons tous l'urgence à faire que ces deux peuples soient enfin libres et égaux entre eux. Ainsi, ils pourront enfin dépasser leurs antagonismes passés../..

Au nom de ma ville Gonfreville l'Orcher, au nom de ses habitants et en ma qualité de député de la République française, j'appelle tous les pays à respecter les résolutions des Nations-Unies, y compris la France, pour mener à bien cette tâche qui libérera enfin les peuples sahraouis et marocains du poids d'un conflit trop long et dénué de sens. »

Naâma s'adresse à Claude ce 17 septembre, de sa prison

« C'est une nouvelle étape. La question est de savoir comment nous allons gérer notre situation 7 ans après notre arrestation ?

C'est dur de nous séparer de cette façon. En groupe on était une force. C'est leur façon à eux de gérer l'après jugement et peut-être de préparer une ouverture, une libération un par un ou deux par deux.

Mais notre première revendication est toujours d'être transférés à El Aïoun, près de nos familles sur la base du Droit International Humanitaire.

Notre dispersion est une vengeance contre le groupe et contre les familles après le procès. Nous nous déclarons citoyens d'un territoire non autonome et l'Etat occupant n'a pas le droit de nous mettre en prison sur son territoire mais obligation de nous transférer dans notre territoire.

Cette décision politique de l'Etat marocain, est contraire au droit et nous, nous réagissons parce qu'il y a un droit bafoué.

Ils m'ont mis dans un quartier où je suis seul ! Je peux sortir dans la cour même le dimanche.

Mais me laisser seul alors qu'on a vécu enfermés ensemble pendant près de 7 ans. Je m'inquiète pour tous mes compagnons dispersés partout dans les prisons marocaines, isolés pour certains. Les nouvelles reçues ne sont pas bonnes. L'administration pénitentiaire n'a plus de limites

Je pense aussi à mon père, à sa sortie on n'arrivait pas à se comprendre, on est dans un autre monde. »

Octobre 2017 : depuis la dispersion des prisonniers, leurs familles se sont mobilisées devant les principaux sites en plusieurs sit-in réguliers, elles viennent d'obtenir un rendez-vous avec l'administration pénitentiaire pour présenter leurs demandes. Seront-elles entendues ?



Jean Paul Lecoq à l'ONU



Les pétitionnaires pour le droit des Sahraouis à la 4^{ème} Commission ce 6 octobre

Etats au front pour l'autodétermination du Sahara occidental

Le Groupe de Soutien de Genève pour le Sahara occidental* porte sur le devant de la scène internationale l'application du droit inaliénable du Peuple Sahraoui à l'autodétermination dans le cadre des travaux du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

La constitution formelle du Groupe, à la fin de 2016, a permis de sortir la question du Sahara occidental de la confrontation bilatérale avec l'Algérie dans laquelle la diplomatie marocaine a essayé pendant longtemps de l'enfermer dans l'enceinte onusienne. Pris de court lors de la session du mois de mars du Conseil des Droits de l'Homme, le Royaume du Maroc a par la suite réagi avec des déclarations au sein dudit Conseil et l'organisation d'une table-ronde dénonçant les violations des droits humains en Namibie (coordinateur du Groupe). **Acculée par les arguments juridiques avancés par les différents intervenants, la diplomatie marocaine s'est résolue début septembre, lors de l'ouverture des travaux de la 72^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, à demander l'exclusion du Sahara occidental de la liste des Territoires non-autonomes.**

Les activités déployées par le Groupe lors de cette première année, ont permis également d'élever le niveau du débat autour de l'application du droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui tant au sein du Conseil, comme au sein des institutions. En effet, le Groupe de 14 Etats ne s'est pas contenté d'intervenir lors des débats portant sur le rapport annuel du Haut-Commissaire aux droits de l'homme ou sur les suites de la Conférence mondiale des droits de l'homme de 1993 à Vienne et, à chacune des sessions du Conseil, il a organisé des conférences parallèles qui ont permis à la fois d'aborder des questions liées au statut juridique du Sahara occidental et d'offrir une tribune au Front Polisario (reconnu depuis 1979 par l'Assemblée générale de l'ONU comme le représentant du peuple du Sahara occidental) et à la Commission Nationale Sahraouie des Droits de l'Homme (CONASADH). Ainsi, lors de la session de mars, la conférence portant sur la « Situation des droits de l'homme au Sahara occidental » a pu bénéficier de la présence de **Joaquim Chissano (ancien Président du Mozambique), Envoyé spécial de l'Union Africaine** pour le Sahara occidental qui, après avoir souligné que la République Arabe Sahraouie Démocratique est membre-



De gauche vers la droite, on reconnaît M. Sidati (Front Polisario), J. Chissano (Union Africaine) et l'Ambassadeur Böhle-Möller de Namibie lors de la conférence parallèle du mois de mars 2017

fondateur de l'Union, a réaffirmé la position de l'UA sur la question et sa demande au Conseil de sécurité de l'ONU pour l'organisation rapide du référendum d'autodétermination. Madalyn Wasilczuk de la Cornell University Law School a présenté le travail effectué par la Clinique du droit de l'Université de Caen dans le cadre des travaux du Comité pour les droits économiques et sociaux de l'ONU en octobre 2015 et du Comité des droits de l'homme (droits civils et politiques) en novembre 2016, ainsi que les principales sources de préoccupation des membres des deux Comités et les recommandations qu'ils ont adressées au Royaume du Maroc.

Lors de la session de juin du Conseil des droits de l'homme, le Groupe a organisé une conférence parallèle portant sur « L'application de la résolution 1514 (XV) au Sahara occidental ». À cette occasion, le Prof. Marcelo Kohen (Graduate Institute of Geneva), Secrétaire général de l'Institut de Droit International, a rappelé que le principe de l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, inscrit dans la résolution 1514, revêt le caractère de loi coutumière en droit international. En rappelant également que la résolution 2625 (XXV), qui établit les principes du droit international touchant les relations amicales entre les Etats, stipule que le statut d'un territoire non-autonome est distinct de celui de tout Etat, il a souligné que le droit à l'autodétermination est reconnu comme un droit erga omnes.

La conférence parallèle organisée par le Groupe à l'occasion de la session de septembre du Conseil des droits de l'homme a permis d'aborder la question des activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non-autonomes qui font l'objet d'une résolution adoptée chaque année, depuis des lustres, par l'Assemblée générale de l'ONU. Cette résolution demande notamment à tous les gouvernements de prendre « des mesures législatives, administratives ou autres à l'égard

de ceux de leurs ressortissants et des personnes morales relevant de leur juridiction qui possèdent ou exploitent dans les territoires non autonomes des entreprises préjudiciables aux intérêts des habitants de ces territoires, afin de mettre fin aux activités de ces entreprises. »

À cette occasion, Me. Devers a présenté le jugement rendu par la Grande Chambre de la Cour de Justice de l'Union Européenne et les conséquences juridiques sur l'application des accords passés entre l'UE et le Royaume du Maroc, il a notamment souligné que la Cour a clairement affirmé que **toute activité économique au Sahara occidental doit obtenir le consentement libre, préalable et éclairé du représentant du territoire non-autonome.** Erik Hagen, du Western Sahara Resource Watch a dressé le tableau de l'exploitation des ressources naturelles au Sahara occidental de la part des compagnies étrangères (y compris celles marocaines).

Au-delà des prises de parole et événements publics, le Groupe a aussi établi un dialogue avec les institutions onusiennes, dont notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Haut-Commissaire aux réfugiés.

Au terme de la première année d'activités, le Groupe de Soutien de Genève pour le Sahara occidental prépare son plan d'activités pour l'année 2018.

** Le Groupe est composé de l'Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bolivie, Cuba, Equateur, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Tanzanie, Timor oriental, Venezuela, Zimbabwe, font également partie du Groupe le Front Polisario et l'Association Américaine de Juristes (AAJ).*

**Gianfranco Fattorini,
Représentant de l'Association
Américaine de Juristes (AAJ)
auprès de l'ONU**

Le Droit, seulement le droit

La France est le pays des droits de l'homme, et, promis-juré, c'est un État de droit, que de droit. Et les intérêts politiques ne viennent pas polluer la règle de droit. Ils ne dictent pas son instauration.

En réaction aux grands défis nés après les atrocités de la seconde guerre mondiale nos systèmes politiques ont créé de nouvelles catégories juridiques : les crimes internationaux.

Pour les horreurs des massacres de masse, les crimes de guerre ont été catégorisés. Pour l'indicible du génocide, les crimes contre l'humanité ont été créés. Pour l'intolérable de la torture systématisée, la compétence universelle a été créée.

Rappelons immédiatement le principe : pour certains crimes, peu importe la nationalité de l'auteur, peu importe le lieu de réalisation, peu importe la nationalité de la victime : la France est compétente pour juger et condamner les auteurs.

Idée généreuse. Qui fait primer le droit sur la realpolitik. Idée qui fût donc immédiatement rabotée, puis réduite à la portion congrue.

La France initialement reconnut une compétence universelle limitée : c'est l'article 689-1 du Code de Procédure Pénale. Dans les affaires de torture, il faut et il suffit, quelle que soit la nationalité de l'auteur, de la victime, le lieu de réalisation de l'infraction, que l'auteur soit sur le sol français au moment du dépôt de la plainte pour que les juridictions françaises puissent juger. Assez vite, par quelques magies françaises peut être, des voix diverses et variées se sont émues, sous les dorures de palais « républicains », des conséquences diplomatiques et commerciales d'éventuelles poursuites des

auteurs, si profitables, de ces infractions.

Alors pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, le pouvoir politique a traîné des pieds pour instaurer la compétence universelle, et il l'a élargi... jusqu'à l'os. Quant aux crimes les pires, ceux qui ne touchent pas un Homme seul, mais toute l'Humanité, ils ont été enfermés dans de nombreuses conditions : filtre du parquet, déclinaire de compétence par la Cour Pénale Internationale, résidence habituelle sur le sol français.

Joli paradoxe : pour les infractions les plus graves, les conditions pour que les juridictions françaises puissent juger sont les plus compliquées : le parquet peut empêcher toute enquête en France sur des crimes contre l'humanité commis à l'étranger. Souignons que les magistrats du parquet sont tenus contrairement aux magistrats du siège d'obéir aux ordres de leurs supérieurs hiérarchiques.

Et l'auteur doit avoir sa résidence habituelle en France. Rappelons que pour la torture il suffit que l'auteur présumé « se trouve en France » pour que les juridictions françaises puissent juger. Pour les crimes contre l'humanité, il faut que l'auteur présumé « réside habituellement ».

Cette subtilité sémantique permet de tempérer d'éventuelles velléités de poursuites d'un homme politique étranger encore en poste. Par définition, il réside habituellement dans son pays et non en France.

Notre compétence universelle ne permet donc, sous le contrôle du parquet, que de poursuivre des dictateurs à la retraite, des massacreurs renversés.

Les avocats à l'aéroport de Rabat le 12 mars, avec Aline Chanu observatrice.



Ceux qui ne sont plus au pouvoir et qui ne peuvent plus passer de commandes si importantes pour notre balance extérieure.

Non contents de cette jolie protection, certains pays ont obtenu, de facto et de jure, une protection supplémentaire.

Le Maroc a obtenu par exemple que quand un marocain allègue avoir été torturé au Maroc par des marocains - policiers, militaires...-, si la France se considère compétente, elle « informe immédiatement » le Maroc, elle « recueille dès que possible » ses « observations ou informations ».

Autrement dit, la France doit informer immédiatement le Maroc de l'intégralité des éléments de son dossier afin de recueillir les observations du Maroc. Et c'est précisément ces pratiques dont ont fait les frais les détenus du camp Gdeim Izik, ces 25 militants sahraouis pacifistes.

Mais promis-juré, la France est un pays de droit, les intérêts politiques ne dictent pas la règle de droit.

Joseph Bréham, avocat

Après deux semaines de silence et un an sans visite, je viens de recevoir cette lettre de Naâma que je vous communique en guise de partage.

« Malgré toutes les souffrances et les sacrifices, notre vie a du sens avec notre combat pour la liberté. Quelques que soient les rapports de force, je suis plus que jamais convaincu que je suis dans le bon chemin et que j'ai fait le bon choix de faire de ma vie un combat pour mon peuple. Avec notre résistance pacifique, on fait avancer le combat du peuple dans le chemin de la liberté et l'indépendance.

Je suis très déterminé et plus que jamais...

Je suis très satisfait de la réaction politique concrète de la direction du Polisario après le procès. Il reste à mobiliser encore plus dans les temps qui viennent surtout après la nomination officielle du nouvel envoyé spécial du Secrétaire Général de l'ONU. Notre dossier a pris plus d'ampleur et plus d'importance politique après cette année de procès qui a été un champ de bataille politique. Ton soutien a été une force, je suis très heureux que tu aies encore cette force de supporter tout cela et de continuer à vivre avec joie et bonheur. Merci beaucoup ».

Naâma, le 20 août 2017

Questions à Christiane Perregaux, membre du Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental (BIRDHSO)

Quelles priorités vous paraissent fortes aujourd'hui dans la lutte pour le respect des droits humains des Sahraouis ?

C'est une nouvelle étape que nous devons instaurer pour donner une visibilité beaucoup plus large aux campagnes et réactions contre les violations des droits humains au Sahara Occidental. Plusieurs défis sont à relever qui sont certes de nature politique mais aussi, et surtout, organisationnelle et stratégique. C'est à cet exercice indispensable et créatif que doivent s'atteler celles et ceux qui sont engagés dans cette lutte afin que les violations graves des Droits de l'Homme, perpétrées quotidiennement par le Maroc, soient connues, dénoncées, et condamnées publiquement.

L'objectif est aujourd'hui de se recentrer sur le droit à l'autodétermination, premier des droits humains dont la violation entraîne toutes les autres violations.

Il doit être traité pour lui-même en poursuivant le travail de fond mené notamment à l'ONU, en renforçant les liens avec d'autres ONG spécialisées, comme celles qui sont actives sur la disparition forcée, la détention arbitraire, l'impunité, la liberté de la presse, l'ethnocide culturel - perpétré par le Royaume du Maroc à travers la « marocanisation » du système d'état-civil sahraoui.

La défense du droit international humanitaire au Sahara occidental en fait certainement partie. Comment la mettre en œuvre ?

Le droit international humanitaire (DIH) est en panne au Sahara Occidental. Ce « droit de la guerre et des gens », ensemble de règles destinées à limiter les effets des opérations de guerre à l'égard des populations et des installations civiles en particulier, est prioritairement énoncé dans la IV^e Convention de Genève de 1949, et dans le Premier Protocole additionnel adopté en juin 1977. L'article 1.3 de ce Protocole précise qu'il s'applique aux conflits armés internationaux, y compris ceux « dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère [...] dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, consacré dans la Charte des Nations Unies. » Le peuple sahraoui sous occupation marocaine est donc directement concerné. Et les violations du DIH par l'occupant - qui a lui-même signé les Conventions de Genève - sont nombreuses, à commencer par « le transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé », et par la quantité de prévenus et de condamnés sahraouis qui croupissent dans les prisons à l'intérieur du Maroc, à plus de mille kilomètres de leur famille, alors que « les personnes protégées inculpées seront détenues dans le pays occupé et si elles sont condamnées, elles devront y purger leur peine »

(art. 76 de la IV^e Convention).

Que fait le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) par rapport à ces constantes violations, lui qui a mandat de « fournir protection et assistance aux victimes des conflits armés et de promouvoir le droit international humanitaire » ? Au bout de 40 ans, son fréquent silence est inquiétant. Rien ne bouge : pas de visites pour les prisonniers de Gdeim Izik, pas de relance sur la question de la disparition forcée et involontaire (un bureau du CICR vient pourtant de s'ouvrir il y a peu à Rabat). Il est vraiment nécessaire de faire pression sur lui pour que son mandat s'accomplisse.

L'adhésion du Front Polisario aux Conventions de Genève, le 23 juin 2015, devrait favoriser de nouvelles relations. Pas d'illusion toutefois. Dès le 3 juillet 2015, le Maroc dénonçait cette adhésion, la disant nulle et non avenue. Rabat fait semblant de croire que la région ne connaît pas de conflit armé depuis la signature du cessez-le-feu en septembre 1991. Sauf qu'un cessez-le-feu n'est pas la paix. Une réflexion avec des spécialistes du droit international humanitaire devrait nous donner de nouvelles pistes pour mieux appréhender cette question.

Auprès de quelles instances ces luttes doivent-elles être menées ?

Plusieurs instances incontournables sont malheureusement embourbées dans la grande machine onusienne et sont à la merci des humeurs du Maroc, qu'il résout souvent par la diplomatie du chantage ou de l'appât en espèces ou en nature. Il excelle dans ce jeu-là, comme nous l'ont montré sa politique africaine et les documents du hacker Chris Coleman. Le Conseil des Droits de l'Homme, qui se tient à trois reprises dans l'année à Genève, doit être le lieu central des dénonciations par les ONG et les États des violations des droits humains ; il devrait être également le centre des sanctions : condamnations, pressions, embargos. Or, comme nous l'avons vu, le droit humanitaire international est trop souvent déserté pour ce qui est appelé la « real politik ». Le Maroc est sourd aux condamnations et nombreuses recommandations qui lui sont adressées. Souvenons-nous qu'il a rejeté la décision du Comité contre la torture de décembre 2016 concernant les aveux sous la torture de Naâma Asfari.

La situation au Sahara Occidental et dans les camps de réfugiés exige pourtant une présence active aux Conseils des droits de l'Homme. Les délégations sahraouies qui témoignent, interviennent, rencontrent les permanents des mécanismes spéciaux et de nombreuses ONG ont gagné leur place dans cette instance. La présence sahraouie apporte une légitimité incontestable qu'il ne faut pas cesser d'affirmer. Des spécialistes des droits humains

conseillent aux défenseurs des droits de l'homme d'avoir des personnes relais à l'ONU de New-York pour transmettre au Secrétaire général et au Conseil de sécurité les rapports et documents qui se discutent à Genève.

D'autres instances sont concernées : l'Union Européenne, l'Union Africaine, la 4^e Commission de décolonisation de l'ONU, le Comité spécial des 24 sur les territoires non-autonomes. Chacun avec ses spécificités et avec la nécessité de définir des objectifs et structurer les missions.

Le Conseil de l'Europe est peu connu du grand public. Expliquez-nous ses objectifs et ses principes de fonctionnement, qui sont les membres de son Assemblée parlementaire ?

L'intérêt du conseil de l'Europe pour la cause sahraouie, c'est qu'il représente une caisse de résonance de 47 pays dont 28 font partie de l'UE. Ce Conseil a pour objectif de favoriser un espace démocratique et juridique commun, organisé notamment autour de la Convention européenne des droits de l'homme. Les parlementaires qui y participent, au contraire de ceux de l'UE, sont des élus des parlements nationaux. Cette double insertion devrait être favorable pour renforcer dans les assemblées nationales et européennes la présence de la question du Sahara Occidental. Il faut cependant compter avec le Maroc qui depuis 2011 s'est vu attribuer le statut de partenariat pour la démocratie, ce qui lui donne les mêmes avantages que les autres parlementaires hormis le vote.

Dans ce parlement, le travail de suivi est très labile, les parlementaires en fonction changeant lors des élections de chaque pays. Sur quelques points à définir, touchant le Maroc et les résolutions qui le concernent sur le Sahara Occidental, il faut une mobilisation des parlementaires, par les représentations du Front Polisario principalement, qui pourraient ensuite être actifs lors des travaux de l'Assemblée quatre fois par an et entre les sessions. Sans oublier le travail dans leur propre pays. Pendant trois ans, dès 2011, le Sahara Occidental a été présent dans l'hémicycle européen grâce à une parlementaire suisse, Liliane Maury-Pasquier, qui, à la suite d'une interpellation, a travaillé à un rapport qui a fait date. Il a été suivi par un travail intensif et le soutien des commissions concernées pour inscrire le Sahara Occidental dans l'évaluation du partenariat pour la démocratie du Maroc. Une des perspectives est de reprendre rapidement et fermement la question de l'évaluation du Maroc, dans la mesure où il ne respecte pas les résolutions votées.

Christiane Perregaux

Lettre ouverte concernant la situation des prisonniers Sahraouis dans les lieux de détention au Royaume du Maroc adressée au CICR*

Monsieur le Président,

Par la présente, les organisations signataires souhaitent attirer votre attention sur la situation de 19 défenseurs des droits de l'homme, originaires du Territoire non-autonome du Sahara occidental, détenus après avoir été condamnés à de lourdes peines¹ par le Tribunal d'Appel de Rabat le 19 juillet dernier dans le cadre du procès dit de Gdeim Izik.

Ces condamnations ont été prononcées au terme d'un procès inéquitable marqué notamment par la prise en compte d'aveux signé sous la torture. Aux côtés de cinq autres militants sahraouis aujourd'hui libérés, ils avaient été condamnés en première instance à des peines similaires, le 17 février 2013 par le Tribunal Militaire Permanent des Forces Armées Royales du Maroc.

Ce n'est que sous la pression internationale émanant notamment du Comité des Nations Unies contre la Torture² que, le 27 juillet 2016, la Cour de Cassation avait annulé le premier jugement. Au-delà des nombreuses irrégularités de procédure et manquements aux principes internationalement reconnus sur le droit à un procès équitable, nous dénonçons ici les violations de la IV^e Convention de Genève.

Nous rappelons, d'une part, que le Sahara occidental est reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies depuis décembre 1963 comme un Territoire non-autonome auquel, par conséquent, s'applique la résolution 1514 (XV)³ de la même Assemblée et, d'autre part, qu'il s'agit du seul territoire non-autonome qui ne dispose pas, depuis le mois de février 1976, d'une Puissance administrante internationalement reconnue.

Nous rappelons également que le 6 novembre 1975 le Royaume du Maroc⁴ a envahi militairement et par la suite occupé⁵ la majorité dudit Territoire non-autonome engageant un conflit armé avec le Front Populaire de Libération de



Carte des prisonniers politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik dans leur nouvelle prison suite à la dispersion du 16 septembre 2017

Sagua el-Hamra y de Rió de Oro⁶, reconstruit par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme le représentant du peuple du Sahara occidental⁷. Le conflit a été gelé par le cessez-le-feu instauré depuis le 6 septembre 1991. Dans ce contexte, il faut considérer les individus arrêtés, jugés et condamnés dans le cadre des événements intervenus lors de la manifestation pacifique de 2010 dans la zone désertique dite de Gdeim Izik, appelant à l'organisation d'un référendum d'autodétermination, comme des « personnes protégées » conformément à l'article 4 de la IV^e Convention de Genève.

Dans la nuit entre le vendredi 15 septembre et le samedi 16, 18 des détenus ont été transférés depuis la prison d'El Aarjat dans différents lieux de détention sur le territoire du Royaume du Maroc,

seul M. Naâma Asfari⁸ est resté à la prison d'El Aarjat.

De ce fait, les organisations signataires dénoncent la violation de l'article 76 de la IV^e Convention de la part du Royaume du Maroc et vous demandent respectueusement, Monsieur le Président, de dépêcher dans les plus brefs délais une délégation dans les lieux de détention des 19 condamnés (listés dans la note de bas de page no. 1) en conformité avec l'article 143 de ladite Convention et d'inviter le Royaume de Maroc à respecter les Conventions de Genève auxquelles il a adhéré en 1956.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Gianfranco Fattorini

* CICR : Comité International de la Croix Rouge

¹ **Perpétuité** : Sidi Abdallah Abbah, Mohamed Bani, Mohamed El Bachir Boutinguiza, Brahim Ismaïli, Abdallah Lakhfouani, Abdeljalil Laaroussi, Sid Ahmed Lamjayed, Ahmed Sbaï. **30 ans de réclusion** : Naâma Asfari - Mohamed Bourial - Cheikh Banga.

25 ans de réclusion : Mohamed Kouna Babait, Hassan Dah, Mohamed Lamine Haddi, Mohamed Embarek Lefkir, Houssin Zaoui.

20 ans de réclusion : El Bachir Khadda, Mohamed Tahlil, Abdallah Toubali.

² Le 16 décembre 2016, le Comité contre la torture a rendu une décision condamnant le Maroc pour la torture de Naâma Asfari (un des 19 détenus) l'absence d'enquête sur ses allégations de torture et les représailles exercées contre le requérant.

³ Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

⁴ Haute Partie contractante depuis le 26 juillet 1956, le Royaume du Maroc a ratifié les Protocoles additionnels I et II le 3 juin 2011.

⁵ L'occupation du Sahara occidental de la part du Royaume du Maroc a été condamné tant par le Conseil de sécurité de l'ONU (résolution 380 du 6 nov. 1975) comme par l'Assemblée Générale (résolution 34/37 du 21 nov. 1979 et résolution 35/19 du 11 nov. 1980).

⁶ Le 23 juin 2015 Front POLISARIO, en tant qu'autorité représentant le peuple du Sahara Occidental, a déposé auprès du Conseil fédéral suisse la déclaration unilatérale conformément à l'article 96.3 du Protocole

additionnel I s'engageant ainsi « à appliquer les Conventions de Genève de 1949 et le Protocole I dans le conflit opposant au Royaume du Maroc. »

⁷ Résolution 34/37 (21 nov. 1979).

⁸ Le 12 déc. 2016, suite à une plainte déposée par Naâma Asfari, le Comité contre la Torture a rendu publique la décision (CAT/C/59/D/606/2014) qu'il a adopté en vertu de l'article 22 de la Convention par laquelle il constate la violation par le Royaume du Maroc des articles 1, 12, 13, 14, 15 et 16 de la Convention.

Les enfants sahraouis : ils sont les bienvenus en France depuis 1980 !

A Gonfreville et Lanester, deux « générations » d'accueil des enfants ! Depuis plus de 30 ans pour l'une et quelques années pour l'autre. Dans tous les cas engagement et conviction qui permet localement de dépasser l'accueil par d'autres initiatives politiques.

Une présence très active auprès des sahraouis



Accueil cet été de 10 enfants sahraouis grâce à l'engagement du comité de jumelage de Gonfreville l'Orcher, Oubi Bouchraya, représentant du Front Polisario en France a été reçu à cette occasion par le nouveau maire Alban Bruneau.

La municipalité gonfrevillaise a également voulu dénoncer l'exploitation des richesses naturelles du Sahara occidental par le Maroc. Parti d'El Aïoun, le navire Key Bay était attendu le 20 janvier à Fécamp avec sa cargaison d'huile de poisson issue des eaux sahraouies. C'est pour dénoncer ce commerce illégal que des élus, des militants associatifs et sahraouis, ont manifesté à Fécamp le 20 janvier dernier afin que l'arrêt que vient de rendre la Cour de justice européenne soit effectivement respecté. Quelques jours plus tard, le 26 janvier, le film « Dis-leur que j'existe » consacré aux prisonniers politiques sahraouis était projeté à l'Espace Culturel de la Pointe de Caux, en présence de Claude Mangin-Asfari. A Gonfreville l'Orcher, la lutte pour la cause sahraouie ne faiblit pas !

Stéphane Everaert,

Collaborateur des élus, Ville de Gonfreville l'Orcher

Lanester et l'ALCCJS, accueillent 9 enfants sahraouis



En projet : en 2018 une troisième semaine en hébergement en famille. Une belle photo des enfants avec leur drapeau, pendant l'accueil à la mairie de Lanester en présence de Madame la Maire, de plusieurs élus et des représentants du service jeunesse toujours bien actif et dévoué pour l'accueil de ces enfants. Le discours d'accueil de Madame Thierry, maire, a été très chaleureux

Au Mans comme au Havre, les missions dans les campements en mars et en mai ont permis de mieux préparer l'arrivée des enfants, en faisant d'abord connaissance de leurs familles.

Au Havre avec l'association camion citerne et de nombreux partenaires locaux, trois nouvelles familles d'accueil ont permis à 6 enfants de passer de belles vacances au Havre et dans ses environs. De bons moments, lors de la sortie sur le vieux grément « la tante fine » au large de Fécamp, bien loin de La Guerra !

Accueil des enfants de La Guerra



Un des meilleurs séjours, la sortie sur le vieux grément « la tante fine » au large de Fécamp, bien loin de La Guerra !

Le comité de la Sarthe en mission à Haouza !

En mai 2017 Guy Peluau et moi-même, Nadine Coquillard, secrétaire de l'AARASD72, sommes partis dans les camps de réfugiés à Tindouf avec une double mission : préparer l'arrivée des enfants accueillis pendant cinq semaines au Mans et recueillir des informations techniques sur l'électrification des camps. Avec Mohamed Mahmud, notre interprète, président de l'ASPECF, nous avons mené à bien ces deux missions. Huit familles sur dix ont répondu présents à la réunion organisée à la mairie qui a permis aux enfants et leurs parents de découvrir Le Mans grâce au film de Fabrice Mengotti « Le sourire des Enfants ». Une rencontre avec Mariem la prochaine animatrice fut également organisée.

Le ministre de Transports et de l'énergie, a été très à l'écoute de notre projet d'aide à l'électrification et à la formation à la dangerosité de l'électricité, que nous avons mis en route avec plusieurs comités d'entreprise. Nous avons rencontré des acteurs de ce grand chantier, avons visité différents sites et les installations existantes et recueilli des témoignages d'incidents observés sur le réseau.

Nadine Coquillard et Guy Peluau



Nous avons eu l'honneur d'être reçus par M. Abdelkader Taleb Oumar, premier ministre à qui nous avons transmis le bon souvenir de la ville du Mans qu'il connaît bien puisque c'est lui en 1982 qui avait signé le jumelage entre Le Mans et Haouza.

Copain du monde

Cette année encore le « Village copain du monde » qui a planté ses tentes et son chapiteau à Gravelines dans la ferme Daullet, a fait très fort : 300 jeunes, 18 nationalités ensemble pour des vacances et la découverte des autres. C'était au mois d'août de cette année, sous la conduite de notre ami Christian Hogard, qui ne cesse pas de nous étonner !

Pourquoi évoquer ce village singulier, à l'initiative du Secours populaire, soutenu par toute la logistique et l'expérience pédagogique des Eclaireurs Eclaireuses de Loon-Plage ? Parmi ces jeunes se retrouvaient comme chaque année des jeunes sahraouis, encore plus nombreux que d'habitude, 60 enfants accompagnés par 10 adultes, dont un groupe d'une douzaine de basketteurs en herbe venus s'initier à ce sport si important à Gravelines.

Christian Hogard, interviewé par de nombreuses radios régionales et nationales raconte ! « *Nous sommes comme des bédouins, avec notre matériel, nos tentes, notre chapiteau et quand nous arrivons sur la ferme Daullet à Gravelines, nous déployons notre machine de guerre ! Cette année, un nouvel équipement, un chapiteau de 800 mètres carrés, dressé tout début août, en une journée avec toute notre équipe de bénévoles, qui nous a permis de développer toutes les initiatives possibles et de réunir tous ensemble pour les repas et les fêtes, les enfants qui nous viennent de partout dans le monde.* » Christian ajoute même qu'un bar a été installé, lieu convivial par excellence ! Ce qu'il ne dit pas c'est l'engagement des bénévoles et des jeunes invités pour faire tourner cette énorme machine : préparation chaque jour de 1 200 repas, vaisselle et sans doute bien des corvées quotidiennes qu'il faut assurer pour la réussite du village et l'épanouissement de chacun et de tous.



C'est sur 3 hectares que se déploient tentes et installations sanitaires et de cuisine, mais aussi espaces pour les jeux et les activités sportives, 3 ha où se résume le monde dans sa vivante diversité. Diversité des allures, diversité des jeux et diversités des cuisines, puis chaque

nationalité est invitée à proposer sa « touche » culinaire à l'occasion de la préparation d'un goûter ou d'un repas.

Et pour nos jeunes sahraouis dans ce village, quelles aventures, quels souvenirs ? C'est d'abord la fierté de voir dans ce village, dans les principaux locaux de la ferme, leur drapeau. Drapeau qu'ils tiennent et dressent fièrement à chaque grande sortie : à Paris, au parc de loisirs de Disney, aux grandes journées des oubliés des vacances à Dunkerque. Aventure et souvenirs, des rencontres avec d'autres jeunes venus du Népal, d'Ethiopie, d'Albanie ou du Cameroun et bien d'autres. Aventure et souvenirs des occasions où ils ont pu expliquer leur situation de réfugiés et leur grand désir de retrouver leur pays et le bord de l'Atlantique. Aventure et souvenirs simplement de la découverte d'autres paysages, le vert des campagnes ou le gigantisme des villes.

Etonnement quelquefois boudeur pour cette installation de tentes, qu'ils trouvent bien moins confortables que les leurs dans leur refuge ! Qu'ils sont bizarres ces français qui nous proposent de telles installations alors qu'ils ont de vraies maisons au prétexte d'être en vacances !

Ce 26^e village, copain du monde créé il y a 13 ans, intéresse beaucoup, les habitants de Gravelines, les associations et entreprises locales, les autorités et surtout les médias. C'est ce qui permet à Christian et à ses équipes de disposer de matériel, de trouver les subventions privées et publiques, les occasions de sortie etc. **Ce village est en effet un miracle, laboratoire de tolérance et de respect des autres, efficacité de la pédagogie scout qui permet de tels rassemblements avec le bénévolat**



Visite au Parc de loisirs Disney Land

des animateurs et le choix de la conquête de l'autonomie pour tous ces jeunes réunis.

Les médias le comprennent si bien qu'ils sont nombreux à enquêter, à poser souvent les mêmes questions pour rendre compte de cette alchimie de l'enfance et de l'échange si mystérieuse. Et Christian ne manque pas de parler ou de donner la parole à tous ceux qui ont besoin de porte-voix : les Sahraouis d'abord, Bobih, un de leurs animateurs, habitué du village, ne manque jamais d'expliquer, de rappeler que son pays est occupé, que lui est en exil et que son peuple défend son droit à l'indépendance de manière pacifique en respectant les règles qui organisent la vie du monde. Est-ce pour cette raison qu'on ne les entend guère ? Et les enfants sahraouis proposent leur contribution patriotique en chantant, chansons apprises à l'école et chaque année renouvelées.

Enfin en forme de conclusion, **un bravo renouvelé à Christian pour avoir tenté cette année une nouvelle expérience.** Ses amis de Gravelines et du club de basket si fameux, ont accepté de risquer avec lui un nouveau challenge : faire connaître le basket dans les campements de réfugiés sahraouis en formant une douzaine de jeunes adolescents aux côtés de jeunes français déjà très forts, dans le temple du basket, le SPORTICA !

Comme toute première expérience ce n'est pas toujours une complète réussite... les jeunes sahraouis venus pour le basket ont-ils compris leur chance et les enjeux ? Pas sûr ! Il faudra encore quelques années pour qu'une telle opération se renouvelle avec des jeunes plus motivés, et pourtant qu'ils sont beaux sur les photos avec leurs maillots !

Régine Villemont



A Uzeste alors que démarrait le festival de jazz, les enfants sahraouis accueillis par le CMCAS de Gironde ont accompagné de leurs chants la projection du film « Dis-leur que j'existe ».

La santé, dans les camps de réfugiés Sahraouis

La population des réfugiés Sahraouis compte environ 150 000 personnes vivant dans 5 camps principaux au sud de Tindouf en Algérie. Cette région est un plateau très aride (hamada) qui rend impossible une culture et un élevage permettant d'accéder à une autosuffisance alimentaire.

Dans ce contexte, la santé des habitants est fortement impactée par la dénutrition ou malnutrition, les diarrhées, l'anémie mais aussi les maladies chroniques. A noter également les pathologies psychiatriques comme la dépression et une augmentation des accidents de voiture.

L'un des principaux problèmes de santé est la dénutrition, liée aux rations alimentaires insuffisantes. Les produits frais en provenance d'Algérie comme les légumes et les fruits sont peu accessibles pour la majorité de la population qui doit se contenter du panier alimentaire de base fournie par le PAM (Programme Alimentaire Mondial). Il contient du riz, des farines d'orge et de blé, des légumineuses comme les lentilles, pois cassés et haricots, de l'huile végétale, du sucre, d'un peu de poisson en boîte, de carottes, d'oignons et de thé. Une partie de la population dite vulnérable (4000 personnes) reçoit également des œufs et parfois du lait en poudre. 16% des enfants souffrent de malnutrition modérée et 2% de malnutrition sévère.

Mais l'alimentation est pauvre en vitamines A et C et en fer. Ces carences favorisent l'anémie, en particulier pour les femmes enceintes et allaitantes, ainsi 63% de ces femmes souffrent d'anémie modérée et 10% d'une anémie sévère malgré l'apport de compléments alimentaires ciblés.

En 2017, le PAM a dû faire face à un désinvestissement des donateurs ce qui a engendré une rupture des compléments alimentaires destinés à ces femmes et aux jeunes enfants. L'anémie est une des causes de la surmortalité maternelle lors de l'accouchement qui est de 2,54 pour 1000 femmes accouchées, l'OMS recommandant de ne pas dépasser 1 pour 1 000.

De même associés aux accouchements difficiles, environ 130 enfants infirmes moteurs cérébraux sont présents dans les camps et ne bénéficient pas de prise en charge adaptée.

Les inondations des 2 dernières années ont détruit un très grand nombre d'habitations en pisé. Ces conditions de vie précaires favorisent les épidémies de diarrhée chez les enfants déjà fragilisés. De plus, il existe un nombre important de cas de maladie coeliaque ou malabsorption du gluten d'origine génétique, ce qui complique l'alimentation et engendre des déficiences alimentaires et un retard de croissance.

Les maladies chroniques les plus fréquentes sont le diabète, l'hypertension artérielle, les accidents vasculaires cérébraux liés aux conditions d'alimentation riche en sucres et hydrates de carbone, ainsi que les lithiases rénales dues à un excès de sels minéraux dans l'eau de boisson (eau puisée dans le sous-sol saharien). Depuis ces toutes dernières années, nous assistons à une émergence de pathologies psychiatriques et à une augmentation de cas de dépression, l'indicateur étant une augmentation importante des demandes de consultation auprès des psychologues. Enfin, les accidents mortels ou très graves de la route sont en augmentation en lien avec un nombre croissant de véhicules plus ou moins fiables, une méconnaissance des règles de conduite et la vitesse chez les jeunes conducteurs.

L'école de santé Abdel Fatah, crée en 1992 à la demande du gouvernement sahraoui avec l'aide de l'association Enfants Réfugiés du Monde, répond à un besoin de santé publique. Elle propose une formation de 3 ans pour les infirmiers. La priorité de santé étant la prise en charge materno-infantile, l'École de santé encourage les jeunes diplômés à se spécialiser avec 2 années supplémentaires vers le diplôme d'infirmier en pédiatrie ou celui de sage-femme. Malgré ces formations appréciées par les jeunes, le nombre de professionnels de santé est insuffisant pour couvrir les besoins des dispensaires, des 5 hôpitaux régionaux et de l'hôpital national.

ERM est partenaire du HCR qui finance ce projet. L'association en assure le suivi logistique et financier. Ses bénévoles réalisent 3 missions par an afin d'assurer au plus près l'accompagnement et le soutien de l'équipe pédagogique sahraouie. Cette école est un centre de formation reconnue par la population sahraouie, mais également par les partenaires santé de Tindouf qui accueillent les étudiants de spécialité en stage. Elle doit devenir un centre de référence afin de contribuer durablement à l'amélioration de l'état de santé de la population sahraouie.

Françoise Bulteau,
pour l'équipe de santé ERM

NB : les données épidémiologiques sont issues de la Mesa de Concertation et de Coordination de santé des 12 et 13 novembre 2016, Ministère de la Santé, Rabouni.

Solidarité

La solidarité, c'est aussi faire connaître, rendre visible le problème, la réalité du Sahara Occidental partout où cela est possible sous des formes variées.



Mars 2016, les prisonniers sahraouis du groupe dit de Gdeim Izik déclenchent une grève de la faim qui va durer 35 jours. Condamnés à de très lourdes peines en février 2013, ils veulent obtenir enfin justice. Avec les associations sahraouies et françaises, nous tenons à République une permanence en soutien et en plaider.

C'est ainsi que l'AARASD est présente (avec d'autres organisations) au Salon Anticolonial qui se tient chaque printemps à La Belleilloise (Paris).

En 2016, le soutien aux grévistes de la faim de Gdeim Izik a pris la forme d'une présence quotidienne, du 23 au 25 mars, place de République : distribution de tracts, discussions, signature de la pétition, ont permis un large débat avec la population.

Les 9 et 10 mars 2017, rassemblement place de la République, pour marquer 42 années d'occupation et réclamer la libération des prisonniers politiques et la tenue du référendum d'autodétermination.

30 juillet, Rassemblement au Trocadéro pour protester contre le verdict inique à l'encontre des prisonniers de Gdeim Izik.

Août 2017, présentation et débat autour du film «Dis-leur que j'existe» au festival Uzeste Musical.

Fabienne Reberioux

De Vitry à Madrid, une même conviction

Monsieur Jean-Claude Kennedy, maire de Vitry nous adresse quelques mots



M. Jean-Claude Kennedy, remettant un sac de fournitures scolaires à l'un des enfants sahraouis, lors de la réception officielle qui est organisée tous les ans en leur honneur.

L'engagement de Vitry dans le soutien au peuple Sahraoui est en effet ancien, il a maintenant plus de 40 ans, et nous le poursuivrons jusqu'à ce que le référendum d'autodétermination soit organisé. C'est un droit dont le peuple Sahraoui,

dernier pays colonisé d'Afrique a été injustement spolié. Ainsi, tous les réfugiés des camps de Tindouf en Algérie pourront retourner vivre chez eux, en sécurité et en Paix avec leur voisin marocain. L'inaction de la communauté internationale laisse ces hommes, ces femmes et ces enfants dans une situation terrible. Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous nous rendons régulièrement dans les camps, et chaque fois, l'accueil est formidable malgré des conditions de vie particulièrement dures en plein cœur du désert. Là encore, il y a un silence assourdissant et inacceptable autour de ce mur de sable, piégé aux mines anti-personnelles. Je suis pour casser les murs, tous les murs qui séparent, divisent, terrorisent les populations qui y sont confrontées dans le monde, les Sahraouis, les Palestiniens, les Mexicains peut-être demain. Notre monde ne peut pas, ne doit plus accepter ces formes violentes de ségrégations.

Ce conflit est oublié et négligé parce que les médias français et internationaux font l'impasse sur son actualité, sur son histoire, sur les enjeux économiques qui entourent

cette question. Déjà je pense que nous devons largement informer les citoyens et les habitants de nos communes, de nos pays respectifs. C'est ce que nous tentons de faire à Vitry, certes modestement, mais dans la durée. Conférences, restitution de voyages, expositions de photos mais aussi échanges entre populations de nos villes et des camps de réfugiés... Cela permet d'éclairer les habitants sur la situation des réfugiés mais aussi celle des droits de l'homme dans les territoires occupés et la nature de ce conflit.

Nous accueillons aussi, chaque année, des enfants des camps de réfugiés durant plusieurs semaines, dans des familles vitriotes et les centres de vacances de la ville. C'est important de leur offrir une respiration, de leur permettre de faire l'expérience de vivre dans un pays en paix, de pouvoir profiter librement, voir la mer, jouer, rencontrer d'autres enfants. Nous devons penser et préparer avec eux l'avenir pour leur pays, quand il aura enfin obtenu l'indépendance. Faire l'expérience, même quelques jours, d'une vie en Paix est fondamentale.

Francia y España cómplices de Marruecos

El Gobierno Francés, junto al Español, y la pasividad de EEUU, son los principales aliados de Marruecos en la ocupación del Sahara Occidental, y refuerzan a nivel regional e internacional la intransigencia e impunidad Marroquí y la violación permanente de los DDHH en el Territorio. Ningún miembro del Consejo de Seguridad de la ONU, está dispuesto a imponer a Marruecos el respeto del derecho a la autodeterminación del pueblo saharauí, la última colonia de África. Francia amenaza con "vetar" cualquier Resolución en este sentido.

Es necesario que la celebración de esta EUCOCO en París, sea una ocasión para denunciar esta política cómplice del Estado francés y sirva para denunciar el fracaso de Naciones Unidas y de la Unión Europea para buscar una solución justa y definitiva. Pienso que se puede ayudar a desbloquear la actual situación y promover todas las iniciativas políticas necesarias en este sentido, esperando la participación de las distintas fuerzas políticas, apoyando a una solución de acuerdo con el Derecho Internacional, a través de una nueva política que respete el Derecho del pueblo saharauí a la libre determinación.

La violación de este Derecho a la Autodeterminación en el Sahara Occidental, no solamente ha arrojado al pueblo saharauí a un drama que sigue sufriendo sus diarias e injustas consecuencias, sino que también ha provocado en toda la región del norte de África, durante más de cuatro décadas, una inestabilidad permanente que ha hipotecado todo intento de lograr un desarrollo económico, social y político, tan ansiado y necesario en la región del Magreb.

Si existen razones para ser solidarios con todos los Pueblos que sufren la violación de los DDHH, y que padecen situaciones similares o peores en muchas partes del mundo, en el caso del Sahara Occidental existen más razones para preocuparnos desde España por lo que está pasando; fue el Estado español el que incumpliendo todas las promesas hechas al pueblo saharauí de respetar su derecho a decidir libremente su futuro, le abandonó, le traicionó, y le entregó atado de pies y manos a la invasión marroquí para un intento de exterminio, de Genocidio.

Actualmente, después de más de 40 años, sigue presente la deuda que el Estado español contrajo con el pueblo saharauí, y creemos que es la asignatura pendiente de nuestro País. Ningún Gobierno de la Democracia ha asumido la responsabilidad que tiene de completar la descolonización que dejamos sin concluir; siendo responsables, en parte importante, de su dolor y sufrimiento durante todos estos años. Por todo ello miles de hombres y mujeres se rebelan ante esta injusticia y trabajan diariamente en favor de la libertad del Pueblo saharauí, tanto en los campamentos de población refugiada como en los territorios ocupados por Marruecos, exigiendo a nuestro Gobierno que repare tanto daño causado con el abandono y repartición del Territorio.

El Drama del Sahara Occidental es «cosa» nuestra, es nuestra responsabilidad, como españoles en primer lugar y también como europeos; el conflicto encontrará una vía de solución, si desde España, desde Francia, desde Europa, se cambia el rumbo de la política de apoyo a Marruecos en su ile-

gal ocupación. Nunca se podrá resarcir al Pueblo saharauí de tantos años de sufrimiento y exilio, de familias separadas por un muro de la vergüenza que simboliza la ocupación y la violación de los derechos humanos. Pero lo que si podemos es estar cerca de ellos, ayudar humanitariamente mientras tanto, y caminar a su lado hasta el día tan ansiado del retorno al Sahara Libre e Independiente.

José Taboada Valdés,
Presidente de CEAS - Codirector FISahara
Coordinadora Estatal de Asociaciones
Solidarias con el Sáhara

Sahara info 173 : Octobre 2017 Spécial conférence Eucoco

Rédaction : Régine Villemont, Nicole Gasnier.
Photos : Céline Dugast, Karima Kobbi, Claude Mangin, Christian Hogard, SPS.
Mise en page : Mélyny Fourmy

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :
Association des Amis de la RASD - France
bur.aarasd@wanadoo.fr

Sites : www.sahara-occidental.com
www.sahara-info.org
https://eucoco2017.eucocolemans.org/

Facebook : Amis de la République sahraouie

Concert de Manu Chao au festival de Poupet (49), le 5 juillet

Manu Chao et les enfants Sahraouis accueillis par ERM Pdl, le 5 juillet 2017 au Festival du Poupet



© Jo.Pensei

Félicitations des organisateurs, interrogations des journalistes, invitation d'ERM au prochain concert de Manu Chao (ce n'est pas la première fois), interrogation du public à la fin du concert... Autant de manifestations de sympathie qui prouvent l'impact du message.

Un temps très fort qui entraîne par notre page Facebook une dynamique remarquable : plus de 11 000 visionages des vidéos et des photos. Un nombre impressionnant de « like » (que nous vous invitons à faire).

Ne manquez pas de voir notre page Facebook pour rentrer dans l'ambiance du concert et d'y laisser un message. Consultez également notre nouveau site Internet.

Les enfants sahraouis et les bénévoles d'Enfants Réfugiés du Monde sur scène avec Manu Chao ont chanté et enchanté les 3 000 spectateurs du concert !

Manu Chao soutient la cause sahraouie depuis longtemps et soutient également un programme d'ERM dans les

campements.

Ce mercredi soir fut particulièrement chaud ! Trois rappels sur scène, une ambiance de feu ! Danses, drapeaux, tshirts, flyers ont contribué à parler avec chaleur du Sahara Occidental et des Réfugiés.

Nouveau site internet ERM :

<http://ermpdl.cluster006.ovh.net/new/www.ermpdl.org>

Page Facebook :

Enfants Réfugiés du Monde - PdL.

Res Turner, un artiste au grand cœur



Res Turner est mon meilleur ami, plus un Frère qu'un ami pour moi. Il soutient la cause Sahraouie depuis plus de 3 ans.

Il fait des compétitions internationales d'improvisation Rap et lors de la finale Monde en 2015 où il a fût déclaré champion du Monde, il a brandit le drapeau Sahraoui comme en Juin 2017 où il devient champion de France 2017. Il est invité dans les camps

du 15 au 20 octobre et j'ai la chance de l'accompagner pour participer au festival Rap organisé par FISAhara, mais je suis sûre qu'il sera avec vous tous le 21 octobre pour rapper en l'honneur des Sahraouis.

Karima Kobbi



Louis Sclavis

Cet été à Uzeste pendant le festival de jazz, le célèbre jazzman et saxophoniste Louis Sclavis a fait connaissance des enfants sahraouis en vacances en Gironde pour une belle photo amicale

